

# COMMUNE DE CHÂTEAUDOUBLE

---

Département du Var – 83



## ENQUÊTE PUBLIQUE

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Reconversion de la carrière de la Granégone en  
Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

\*

\* \*

PIÈCE 1C – Pièces relatives à l'organisation de  
l'enquête publique

**Enquête publique du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus**

## SOMMAIRE

<b>1 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.....</b>	<b>3</b>
<b>2 – ARRÊTE DU MAIRE DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>3 – AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE.....</b>	<b>3</b>

## **1 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Voir Annexe 1

## **2 – ARRÊTE DU MAIRE DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE**

Voir Annexe 2

## **3 – AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Voir Annexe 3

---

**ANNEXE 1 :**

**Désignation du commissaire enquêteur par le  
tribunal administratif**

---

Dossier - Granégone -

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 17/03/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON

5 rue Jean Racine  
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffe ouvert du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000011 / 83



M. le Maire  
CHATEAUDOUBLE  
Hôtel de Ville

83300 CHATEAUDOUBLE

Dossier n° : E23000011 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : - Déclaration de projet n°1 emportant sur la mise en compatibilité du PLU, reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Pierre MONNET, Commissaire divisionnaire de la police nationale honoraire, demeurant 79 rue des Colibris, SIX FOURS LES PLAGES (83140) (tel : 04-94-07-09-99 ; portable : 06-34-17-24-68) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

Tel le 29/03/2023 du Commissaire enquêteur  
j'ai donné le tel + GR + les jours et l'heure d'ouverture de la mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

17/03/2023

N° E23000011 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES  
PUBLIQUES

**Décision désignation commission ou commissaire du 17/03/2023**

Vu enregistrée le 17/03/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la commune de CHATEAUDOUBLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *Déclaration de projet n°1 emportant sur la mise en compatibilité du PLU, reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Pierre MONNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de CHATEAUDOUBLE et à Monsieur Pierre MONNET.

Fait à TOULON, le 17/03/2023

Le Magistrat désigné,



Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

---

## **ANNEXE 2 :**

### **Arrêté du Maire de mise à enquête publique**

---

# MAIRIE DE CHÂTEAUDOUBLE



DÉPARTEMENT

DU VAR

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-21**  
**MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1**  
**EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR**  
**LE PROJET DE RECONVERSION DE LA CARRIÈRE DE LA GRANÉGONE**  
**EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES**

**Georges ROUVIER, Maire de la commune de Châteaudoable,**

VU le Code de l'urbanisme

VU le Code de l'environnement

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2018 approuvant le PLU de Châteaudoable

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-09 en date du 14 avril 2021 procédant au lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes et fixant les modalités de concertation

VU l'arrêté municipal n° 2021-27 prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes en date du 21 mai 2021

VU l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° MRAe 2022APACA41/3230-3231 en date du 26 septembre 2022

VU l'examen conjoint des personnes publiques associées portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes en date du 13 décembre 2022

VU la décision n°E23000011/83 en date du 17 mars 2023 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon désignant monsieur Pierre MONNET en qualité de commissaire enquêteur

VU les pièces du dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes soumis à enquête publique



## ARRÊTE

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU de Châteaudouble qui est la conséquence de la déclaration de projet.

**Article 2** : L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

**Article 3** : Par décision n°E2300011/83 en date du 17 mars 2023, Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon a désigné monsieur Pierre MONNET en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie (Place Vieille), les jours suivants :

- Le mardi 2 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 10 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mardi 16 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 24 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le vendredi 2 juin 2023 de 8 h 30 à 12 h

**Article 4** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les panneaux d'affichage municipaux à la Mairie. Il sera également affiché au Hameau de Rebouillon et sur le site de la carrière de la Granégone ainsi que sur le site Internet 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 5** : Le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudouble, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur la page Internet spécifiquement créée à l'adresse suivante : [chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone](http://chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Châteaudouble – Place Vieille – 83300 CHÂTEAUDOUBLE ou par voie électronique à [chateaudouble@orange.fr](mailto:chateaudouble@orange.fr)

Dès la publication de l'arrêté portant mise en enquête publique toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

**Article 6** : La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

**Article 7** : À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Châteaudouble le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture du Var pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront aussi consultables pendant un an sur la page Internet précitée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département du Var et au président du tribunal administratif.

**Article 8** : À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet sera approuvée par délibération du conseil municipal ce qui emportera mise en compatibilité du PLU. Le projet de mise en compatibilité du PLU pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis par les services consultés ou lors de l'enquête publique.

**Article 9** : La personne responsable de la déclaration de emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes est la commune de Châteaudouble, représentée par son Maire Monsieur Georges ROUVIER et dont le siège administratif est situé à Mairie de Châteaudouble – Place Vieille – 83 300 CHÂTEAUDOUBLE.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à la Mairie de Châteaudouble auprès du Maire Monsieur Georges ROUVIER ou de Madame Flavie COULOMB (secrétaire)

**Article 10** : *Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle, conformément aux termes de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*

Fait à CHÂTEAUDOUBLE, le 05/04/2023

**Georges ROUVIER**

MAIRE DE CHÂTEAUDOUBLE



---

## **ANNEXE 3 :**

### **Avis d'enquête publique**

---

# Ville de Châteaudouble

# AVIS D'ENQUÊTE

# PUBLIQUE

## PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR LE PROJET DE RECONVERSION DE LA CARRIÈRE DE LA GRANÉGONE EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

### Objet de l'enquête

Par arrêté n° 2023-21 du 5 avril 2023, le maire de Châteaudouble a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 32 jours consécutifs, du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

Cette enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes et sur la mise en compatibilité du PLU de Châteaudouble qui est la conséquence de la déclaration de projet.

### Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet sera approuvée par délibération du conseil municipal ce qui emportera mise en compatibilité du PLU. Le projet de mise en compatibilité du PLU pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis par les services consultés ou lors de l'enquête publique.

### Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E2300011/83 en date du 17 mars 2023, Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon a désigné Monsieur Pierre MONNET en qualité de commissaire enquêteur.

### Organisation de l'enquête publique

Le dossier de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet reconversion de la carrière de la Granégone et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Châteaudouble, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur la page Internet spécifiquement créée à l'adresse suivante [chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone](http://chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Châteaudouble – Place Vieille – 83 300 CHÂTEAUDOUBLE ou par voie électronique à [chateaudouble@orange.fr](mailto:chateaudouble@orange.fr)

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie (Place Vieille), les jours suivants :

- Le mardi 2 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 10 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mardi 16 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 24 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le vendredi 2 juin 2023 de 8 h 30 à 12 h

### Évaluation environnementale

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

**Georges ROUVIER**  
Maire de CHÂTEAUDOUBLE